

Regie de l'énergie  
 DOSSIER  
 R. 4011. 2017  
 DEPOSEE EN AUDIENCE  
 15/12/2017  
 Date  
 E. VOFF - 0025  
 Pièces n°:

≡ MENU



# Le remplacement d'une énergie fossile par une autre ne saurait convenir à la transition des Îles-de-la-Madeleine

2017-11-25 ~ ADMIN

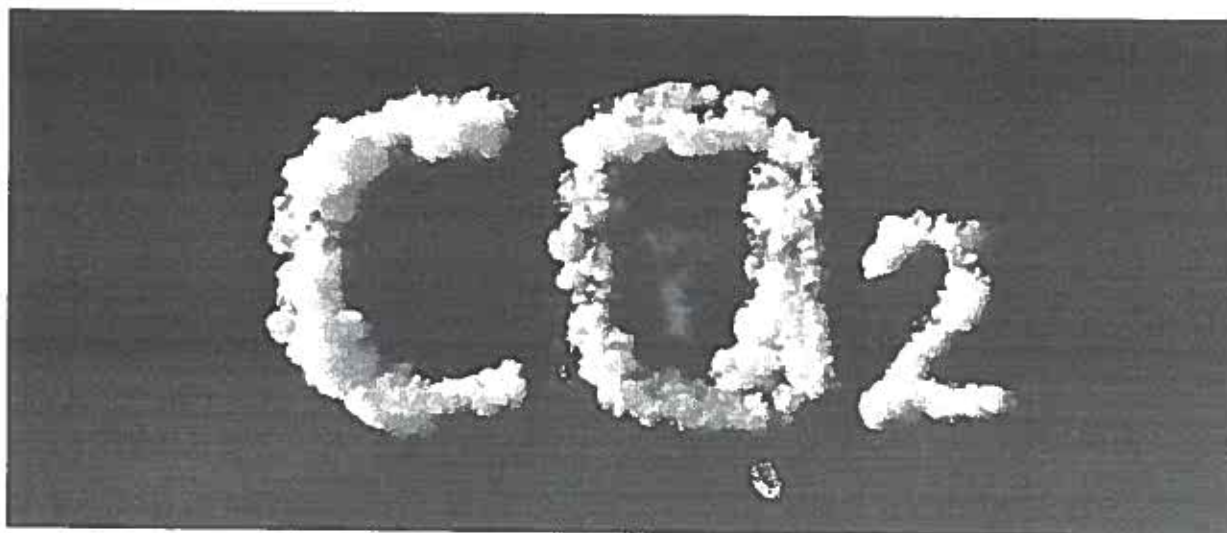


Image source: <http://ici-explorativ.ca/blog-explorateur/le-monde/gaspillage-gaz-naturel>

**Havre-aux-Maisons, le 24 novembre 2017** – La dernière Table d'échange entre Hydro-Québec (HQ) et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMÎ), visant à identifier les contraintes du

milieu à inclure à l'appel de propositions « toutes sources » prévu pour 2019, se tiendra le 28 novembre prochain, au terme d'une année complète de démarche. Les soumissions déposées devront respecter ces contraintes, puis seront comparées au scénario de raccordement par câble avant que HQ ne fasse son choix de conversion. Les contraintes identifiées aux documents[1] rendus publics sont donc déterminantes dans le choix du prochain régime énergétique de l'Archipel.

Or, à première vue, les discussions à la Table d'échange semblent avoir porté essentiellement sur la protection des emplois directs et indirects liés à l'actuel régime. « Le document stipule que le projet de conversion *ne doit pas engendrer d'impact négatif pour les industries existantes*. Pourtant, maintenir artificiellement les secteurs liés aux hydrocarbures serait contraire à l'esprit même de la transition et injuste envers tous ceux qui participent aux efforts de lutte ainsi qu'envers les générations futures. Nous recommandons plutôt qu'un accompagnement des entreprises et travailleurs des secteurs pétrodépendants vers des secteurs durables et diversifiés soit exigé » affirme Marianne Papillon, porte-parole de l'organisme.

Force est de constater qu'au terme de la démarche, malheureusement aucun scénario énergétique ne semble s'être trouvé précisé, ni sa localisation, ni son potentiel. Par exemple, on y limite le développement éolien à la zone actuelle déjà restreinte et exploitée de la Dune-du-Nord. On observe aussi qu'aucun zonage solaire n'est identifié ni prévu, rendant peu attractif – sinon impossible – la proposition d'un parc solaire conforme à la réglementation actuelle. À l'inverse, on ne note pas de spécification concernant le développement d'infrastructures gazières telles qu'un terminal méthanier ou une usine de regazéification en zone industrielle ou portuaire. « Les impacts sur le milieu de quelques éoliennes ou panneaux solaires au creux d'une clairière nous effraieraient-ils donc davantage que ceux d'un port méthanier au cœur de Cap-aux-Meules et de perpétuels navires-citernes de GNL dans la baie de Plaisance ? » questionne la porte-parole.

L'AMSÉE tient à affirmer que le gaz naturel n'est pas une énergie de transition puisqu'il n'est pas compatible avec les enjeux climatiques actuels. Il est vrai que la combustion du gaz naturel émet moins de CO<sub>2</sub> que celle du mazout. Toutefois, en considérant le cycle de vie complet du gaz, dont une part importante est d'ailleurs aujourd'hui extraite par fracturation, l'effet de serre qui lui est attribuable est équivalent sinon supérieur à celui du mazout[2]. L'AMSÉE se positionne ainsi ouvertement en défaveur d'une conversion au gaz naturel de la centrale de Cap-aux-Meules et demande aux autorités de bonifier l'éventuel appel de propositions d'HQ en ce sens.

« Le projet de transition locale représente un des plus grands chantiers jamais menés aux Îles et il s'agit d'une excellente opportunité d'innovation économique et sociale. Mais pour cela, le projet doit s'articuler autour d'un système de production et de stockage d'énergies renouvelables intégrant économie et efficacité énergétique, et doit donc éviter de se limiter à la substitution d'une énergie d'origine fossile par une autre », conclut Marianne Papillon.

L'AMSÉE garde espoir que la mission en France, menée par la CMÎ et le Regroupement national des CRE du Québec (RNCREQ), portant sur l'énergie et l'insularité, saura inspirer nos représentants dans leurs démarches vers une transition véritable et juste.

– 30 –

*L'AMSÉE est un OSBL ayant pour mission de promouvoir la sécurité énergétique et environnementale aux Îles de la Madeleine. Elle vise à stimuler la mise en place de mesures de réduction des risques et des impacts des événements accidentels terrestres et maritimes liés à l'approvisionnement énergétique, sur l'archipel et dans le golfe du Saint-Laurent. Elle vise aussi à contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale madelinienne en valorisant la réduction des besoins à la source et l'efficacité énergétique ([www.amsee.ca](http://www.amsee.ca))*

Source : Marianne Papillon, porte-parole de l'AMSÉE | [amsee.ca@outlook.com](mailto:amsee.ca@outlook.com)

[1] « Identification des exigences minimales de la CMÎ » CMÎ, septembre 2017

<https://muniles.ca/wp-content/uploads/Identification-des-exigences-minimales-de-la-Communauté-maritime-des-Îles-de-la-Madeleine.pdf> et « Attentes de la CMÎ à l'attention d'HQ aux fins du projet de conversion de la centrale thermique de Cap-aux-Meules » CMÎ, septembre 2017 <https://muniles.ca/wp-content/uploads/Attentes-de-la-Communauté-maritime-HQ.pdf>

[2] « DOSSIER – Des scientifiques déboulonnent le mythe du gaz naturel comme énergie de transition », RVHQ septembre 2017 <https://www.rvhq.ca/des-scientifiques-deboulonnent-le-mythe-du-gaz-naturel-comme-energie-de-transition/>

Partager :

